Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_16-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 10 Votants 11 dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026
Date d'Affichage	19 janvier 2026
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier

Délibération n° 2026-16
Nature de l'Acte 7.5 Subventions

SUBVENTION COMMUNALE 2026 BUDGET CCAS

Madame le Maire propose aux Elus le versement d'une subvention d'un montant de **4215.82E** pour l'année 2026 au profit du CCAS.

Considérant que cette subvention est nécessaire à l'équilibre du Budget du CCAS, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
* **de valider** ladite proposition,
* **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mr Jean-Claude Pannetier, 1er Adjoint.